

Les plaintes pour racisme en hausse

DIVERSITÉ L'après Charlie-Hebdo explique en partie les chiffres du Mrax en 2015

► Les signalements de racisme auprès du Mrax ont fortement augmenté entre 2014 et 2015.

► La majeure partie des dossiers concerne des actes antiarabes ou islamophobes.

Le Soir a pu consulter les derniers chiffres du Mrax – mouvement de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. L'association comporte un service juridique, auprès duquel les victimes de racisme peuvent aller se signaler.

1 Les chiffres. Le Mrax a *grosso modo* connu une période de crise de 2011 à 2013. Il fonctionnait alors en sous-effectif, incapable d'offrir un accueil conséquent pour les personnes qui venaient se plaindre. L'association est ensuite passée par une période de reconstruction, de relance interne. Depuis 2014, on peut dire que le Mrax – et donc son service juridique – fonctionne à plein régime. Que disent les chiffres ? Si l'on compare le premier semestre 2014 avec les six premiers mois 2015, on observe une hausse significative des signalements : ils passent de 55 à 125. En 2013, 45 plaintes avaient été enregistrées, mais, on l'a dit, l'accueil n'a pu se réaliser dans des conditions optimales.

2 Les ventilations. La hausse des plaintes pour racisme auprès du Mrax peut s'expliquer par un regain de confiance envers l'association et envers son service juridique. Mais pas que. Pour Xavier-Carlos Crespo, président, on peut y voir un effet post-Charlie Hebdo (les attentats dans la rédaction du journal satirique le 7 janvier dernier). Et la ventilation des chiffres abonde en ce sens (voir le graphique ci-contre) : on constate en effet une augmentation importante du nombre de dossiers à fondement islamophobe (de 11 à 39), mais aussi antiarabe (de 21 à 33). Selon Crespo, les gens sont « hystériques dès qu'on parle de quelque chose de lié à la religion musulmane ».

En témoigne l'épisode récent du sirop de Liège halal...

De leur côté, les actes antinoirs sont stables (17), mais comme il y a une hausse de cas orientés vers la communauté musulmane, ils ne représentent plus « que » 12,7 % des dossiers en 2015, contre 27,4 % en 2014. Le Mrax pointe encore la hausse du nombre de plaintes concernant des actes antiblancs, antiroms ou antibelges, ceux-ci étant repris dans le fondement « xénophobie et autres ».

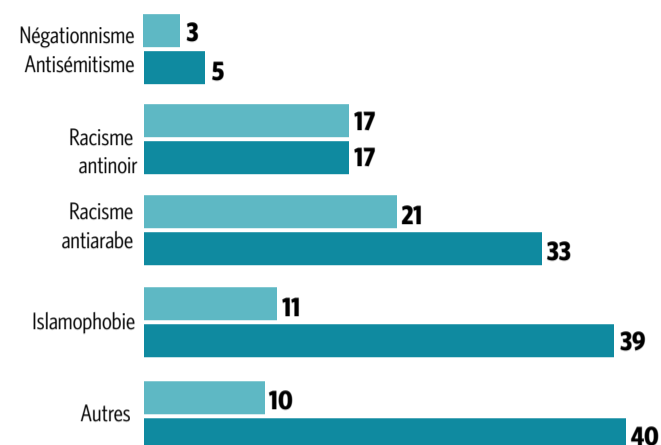
Dans un second temps, l'association classe les « domaines » dans lesquels s'insèrent les actes racistes. On constate, dans le graphique ci-contre, que les dossiers concernent majoritairement les relations de personne à personne (de voisinage, par exemple), le secteur de l'emploi et celui de la police et des forces de l'ordre.

3 Les explications. Le président Xavier-Carlos Crespo juge la hausse des dossiers « inquiétante », et pointe la responsabilité de certains leaders d'opinion : « Bart De Wever continue de faire passer des messages délétères par rapport à certaines minorités en Belgique, je passe sur les cas bien connus comme celui d'Alain Destexhe (MR). Récemment, Joseph Charlier, ancien chef de file MR à Verviers, a ramené son sirop de Liège à l'usine parce qu'il refusait qu'on lui impose de manger halal... Il y a une libéralisation de la parole raciste. Celle-ci passe par les réseaux sociaux, les commentaires sur les sites d'information mais donc, aussi, par les leaders d'opinion. Ces derniers confirment les préjugés d'une partie de la population. »

Xavier-Carlos Crespo dénonce une « dynamique délétère » et demande à chacun, que ce soit dans le monde politique ou la

Nombre de plaintes en fonction du motif des faits

■ Nombre plaintes pour les six premiers mois de 2014
■ Nombre plaintes pour les six premiers mois de 2015



Certains dossiers sont ouverts sous un double motif (par exemple : antiarabe-islamophobie), ce qui peut expliquer que le total des dossiers repris dans ce tableau excède le nombre de dossiers annoncé.

LE SOIR - 29.08.15 - Source : Mrax

presse, de faire son examen de conscience. Sa principale inquiétude concerne le racisme latent, institutionnel : « Cela s'observe quand les structures de la société elles-mêmes charrient du racisme. C'est dans ce système qu'il y a des pyromanes qui mettent le feu en jouant sur les peurs des gens. C'est difficile à contrer. »

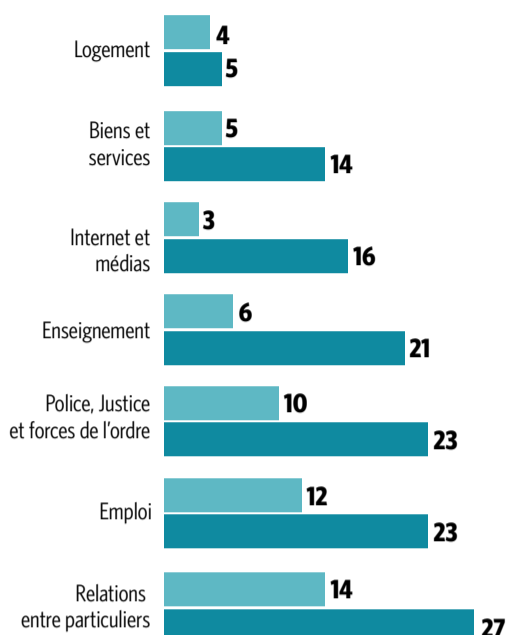
Concernant le dossier de l'asile, très prégnant ces dernières semaines en Belgique, Crespo rappelle que ce sont les pays du tiers-monde qui accueillent le plus de réfugiés, « des pays avec de réelles difficultés ». A ses yeux, « dire que le modèle social belge va s'effondrer à cause des migrants est une offense à la vérité » : « Enormément de migrants se trouvent dans le circuit économique, même quand c'est hors du circuit légal. Si on régularisait toutes ces personnes, elles paieraient leurs cotisations et contribueraient de facto au développement de la Belgique. Mais dire cela, c'est moins audible que de stigmatiser l'autre et de jouer avec les peurs et le rejet de la différence. »

4 Les leviers d'action. En ce qui concerne les leaders d'opinion, le président du Mrax rappelle que leur premier rôle est ce-

Domaines concernés par les plaintes

LE SOIR - 29.08.15 - Source : Mrax

■ Nombre de dossiers pour les six premiers mois de 2014
■ Nombre de dossiers pour les six premiers mois de 2015



Certains dossiers concernent deux domaines différents, ce qui peut expliquer que le total des dossiers repris dans ce tableau excède le nombre de dossiers annoncé.

lui de la pédagogie : « Ils ne doivent pas être le porte-voix de tous les cafés du commerce de Belgique. Il faut vraiment lutter contre ce populisme à visée électoraliste. » Pour Xavier-Carlos Crespo, on pourrait aussi donner à la justice les moyens de faire appliquer correctement la loi sur le racisme, qui, du reste, estime-t-il, pourrait être revue : elle ne tient pas compte, par exemple, des ré-

seaux sociaux. Il faut encore, selon lui, redoubler d'efforts en matière de lutte contre la discrimination à l'embauche, au logement, aux loisirs. Et de rappeler que l'argent est le nerf de la guerre. « Si demain, on atteignait le plein-emploi, les problèmes liés au communautaire disparaîtraient d'eux-mêmes. » ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT



Récemment, Joseph Charlier, ancien chef de file MR à Verviers, a ramené son sirop de Liège à l'usine parce qu'il refusait qu'on lui impose de manger halal... © D.R.

Sotheby's

LES BIJOUX D'EXCEPTION MÉRITENT L'EXPERTISE D'UNE GRANDE MAISON
CONFIEZ-LES AUX SPÉCIALISTES DE SOTHEBY'S



VENTE MAGNIFICENT JEWELS & NOBLE JEWELS
À GENÈVE LE 11 NOVEMBRE 2015

Provenant de la succession de Mary, duchesse de Roxburghe. Paire de clips d'oreilles en rubis et diamants par Cartier, années 1930. Estimation 20 000-30 000 CHF. Vendue 87 500 CHF. En vue de nos prochaines ventes, nos spécialistes en bijoux seront en Belgique la semaine du 7 septembre. Contactez-nous pour toute estimation gracieuse et confidentielle +32 2 627 71 98 marianna.lora@sothebys.com Rue Jacques Jordaens, 1000 Bruxelles sothebys.com/jewels